



Eric LE COQUIL,
Inspecteur Général de
l'Éducation, du Sport
et de la Recherche
Groupe Philosophie

USAGES DE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

EN ÉDUCATION : QUELLE ÉTHIQUE ?

Cours et échanges inter-lycéens franco-européens

Diffusion le 19/03/2026, 10h15 – 11h45

<https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564/>
<https://soundcloud.com/podcastprojeteee>

Diffusion et production : Jean-Luc GAFFARD



Réalisation et communication
Czeslaw MICHALEWSKI
Antoine CHÂTELET

Dossier pédagogique

L'adoption sociale fulgurante et l'usage massif des agents conversationnels en ligne fondés sur les technologies dites d'apprentissage profond et sur les grands modèles de langage suscitent, depuis un peu plus de trois ans, une véritable inflation des appels à l'éthique, aussi bien dans l'espace public et médiatique qu'au sein de nombreuses institutions, publiques ou privées. Semble ainsi constituer une sorte d'évidence l'idée selon laquelle une prise en charge éthique des problèmes soulevés par les systèmes dit « d'intelligence artificielle » et par leurs usages, ou qu'un accompagnement, voire un encadrement éthique du déploiement de leurs potentialités et de l'accomplissement des opportunités qu'ils offrent, fournirait nécessairement des réponses adéquates, ou des solutions efficaces et satisfaisantes aux nombreux problèmes de tous ordres que ces systèmes soulèvent, et par conséquent un type prioritaire de réponses, à privilégier comparativement à d'autres types de réponses possibles, par exemple techniques, scientifiques, économiques, juridiques, politiques, sociales, ce qui soulève de ce fait la question de la façon dont ces différents domaines se distinguent et pourraient ou devraient s'articuler avec celui de l'éthique, envisagé dans sa spécificité.

Il paraît bien évident que le domaine de l'éducation est lui aussi fortement concerné par « l'appel à l'éthique », tant l'usage que font désormais les élèves des agents conversationnels, aussi bien pour leur travail scolaire que dans leur vie personnelle, est aujourd'hui massif. Qu'ils soient du fait et de l'initiative des élèves, ou qu'ils soient proposés et accompagnés par des professeurs (ce qui est aujourd'hui encore assez peu le cas), de tels usages de système d'IA influencent, bouleversent et mettent fondamentalement en question les conditions dans lesquelles s'effectue la formation intellectuelle des femmes et des hommes de demain, et avec elle la compréhension qu'ils et elles auront du monde dans lequel elles et ils vivront. C'est pourquoi, dans le sentiment d'une certaine urgence, il est très tentant de vouloir répliquer, dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement scolaire, les appels et les démarches d'encadrement éthiques qui se sont développés par ailleurs, sur un plan plus général, répliquer dont on peut trouver des manifestations ou des expressions plus ou moins accentuées dans les différentes « chartes », « lignes directrices » ou « cadres d'usage » récemment publiés par un certain nombre d'organisations publiques ou privées, nationales ou internationales, notamment par les ministères de l'éducation de différents Etats.

On ne peut cependant manquer de s'interroger sur le périmètre, le sens, la portée et la validité philosophiques d'une telle convocation ou d'une telle mobilisation de l'éthique, partant sur la ou les définitions philosophiques de la notion de l'éthique elle-même qu'elle engage ou qu'il conviendrait de donner dans ce contexte. De quoi parle-t-on en effet, ou plutôt, de quoi peut-on estimer pouvoir légitimement parler sous l'expression « éthique de l'IA éducative », et que peut-on espérer en tirer de profitable pour l'avenir de l'éducation, à l'âge de ce qu'il est convenu d'appeler, non sans de multiples difficultés philosophiques de tous ordres, « l'intelligence artificielle » ?

Plusieurs séries de problèmes philosophiques nécessitent d'être ici examinés.

Une première série de problèmes philosophiques concerne les enjeux de délimitation, partant de légitimité, d'une approche éthique, par différence d'avec d'autres types d'approches, avec lesquelles elle est susceptible de s'articuler : approches juridique, politique, approches de l'ordre du contrôle de qualité, de fiabilité technique ou de sécurité des systèmes d'IA utilisés en éducation. Il s'agit donc de soulever ici dans un premier temps quelques-uns des problèmes que l'on rencontre dès qu'il s'agit de situer l'approche éthique dans l'ensemble des régimes de normativité susceptibles de concerner des usages de systèmes d'IA à des fins d'enseignement, d'apprentissage et d'éducation. Plus précisément, il s'agira d'examiner succinctement, sous cette première perspective, quelques-unes des raisons qui pourraient justifier l'adoption d'une approche éthique des usages de l'IA à de telles fins, ainsi que le poids spécifique, plus ou moins important, que l'on pourrait estimer devoir lui donner parmi l'ensemble des moyens possibles de régulation des usages éducatifs de l'IA dont nous pouvons espérer disposer.

Une deuxième série de problèmes philosophiques concerne la définition même d'une éthique de l'IA éducative, dans sa nature propre. A supposer qu'une approche proprement éthique soit requise de façon prioritaire pour la régulation des usages éducatifs des systèmes d'IA, de quel(s) type(s) d'éthique(s) aurions-nous besoin pour ce faire ? Suffirait-il de transposer dans le domaine éducatif les cadres et principes éthiques qui ont d'ores et déjà été développés par la recherche en éthique, ou qui ont été mis en place par différentes institutions publiques ou privées en vue d'un usage, pour leur propre compte, de systèmes d'IA en général, ou bien des usages proprement éducatifs de l'IA appellent-ils l'élaboration d'un type spécifique d'éthique, du fait même qu'il s'agit de faire usage de systèmes d'IA pour contribuer à l'éducation d'êtres humains, et non simplement d'effectuer par le moyen de tels systèmes, des tâches de production : production industrielle, gestion administrative, assistance à la rédaction, à la décision, au diagnostic médical ou même à la création artistique etc. ? Nous soutiendrons ici la thèse selon laquelle une définition spécifique de l'éthique est expressément requise, et nous tenterons que montrer pourquoi cette définition doit être tout à fait prioritairement celle d'une éthique intellectuelle.

Une troisième série de problèmes – que nous n'aurons pas le temps d'aborder dans le temps imparti mais qui devraient néanmoins être soulevés et que nous indiquons néanmoins afin d'être tout à fait complet – concerne les effets que le développement d'une éthique intellectuelle des usages de l'IA éducative devrait avoir sur la définition même de l'éthique, de l'éthique de l'éducation mais aussi de l'éthique en général. S'agit-il en effet simplement de transposer à l'IA et à ses usages éducatifs une éthique dont les principes seraient donnés à l'avance, pour ainsi dire universellement, ou bien une démarche éthique dans le domaine des usages éducatifs de l'IA doit-elle conduire à développer une définition nouvelle de l'éthique, partant à devoir envisager sa profonde transformation ?

Bibliographie :

Aristote, *Ethique à Nicomaque*, Livre II, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 1987, pp. 87 à 118 ; en particulier les chapitres 1, 3, 4 et 6.

CNPEN. (2023, juin 30). Avis 7 du CNPEN *Systèmes d'intelligence artificielle générative : Enjeux d'éthique*. Comité Consultatif National d'Éthique. <https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/avis-7-du-cnpen-systemes-dintelligenceartificielle-generative-enjeux-dethique>

Simon Collin, Alexandre Lepage, Léo Nebel, « Enjeux éthiques et critiques de l'intelligence artificielle en éducation : une revue systématique de la littérature », *Canadian Journal of Learning and Technology / La Revue canadienne de l'apprentissage et de la technologie*, Volume 49 (4), numéro spécial, 2023, pp. 1 à 29, <https://www.erudit.org/fr/revues/cjlt/2023-v49-n4-cjlt09182/1110083ar/>

Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, *Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs*, Office des publications de l'Union européenne, 2022, <https://data.europa.eu/doi/10.2766/420567>

John Dewey, James Hayden Tufts, *Ethique*, Bibliothèque de Philosophie, NRF, Paris Gallimard, 2021 : Introduction pp. 17 à 27 ; chapitre 10 : « Nature de la théorie morale » pp. 191 à 206. - Pascal Engel, *Les vices du savoir. Essai d'éthique intellectuelle*, Paris, Vrin, 2019, 612 pp.

IGESR, L'intelligence artificielle dans les établissements scolaires, sur le plan administratif et pédagogique, Rapport à madame la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, N° 24-25 016B - mai 2025 <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/299222.pdf>

Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Première partie, Livre Ier, Chapitre III « Des mobiles de la raison pratique », trad. E. Picavet, Quadrige, Paris, PUF, 1985, pp. 75 à 94.

Ministère de l'Éducation Nationale, *L'IA en éducation – Cadre d'usage*, 14 juin 2025, <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647> ; <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

Ministère de l'Éducation - Gouvernement du Québec, Direction du développement de la culture numérique, sous-ministériat du numérique et de l'information, L'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative. Guide destiné au personnel enseignant, 2024, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/Guide-utilisation-pedagogique-ethique-legale-IA-personnel-enseignant.pdf>

Thierry Ménissier, « Les quatre éthiques de l'intelligence artificielle », *Revue d'anthropologie des connaissances* [En ligne], 17-2 | 2023, mis en ligne le 01 juin 2023, consulté le 22 décembre 2024 : DOI : <https://doi.org/10.4000/rac.29961>
URL : <http://journals.openedition.org/rac/29961> ;

Miao F. et Holmes W., Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche, Unesco, Bibliothèque numérique, 2024, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389901>

Paul Ricoeur. « Fondements de l'éthique ». In: *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. N°3, 1984. pp. 61-71 ; <https://doi.org/10.3406/chris.1984.956> - https://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1984_num_3_1_956

Paul Ricoeur, « De la morale à l'éthique et aux éthiques ». In *Le Juste 2*, Points Essais, Paris, Le Seuil, 2022, pp. 81 à 99.

Projet EEE : En différé : <https://projet-eee.eu/videos-categories/videotheque/>

Contact : <https://projet-eee.eu/contactez-nous/> - Le 11 mars 2026